

Dernière mise à jour le 21 mars 2024

Contrats aidés : une baisse constatée sur l'année 2022

A l'occasion d'une publication du 14 février 2024, la DARES dresse le bilan des embauches en contrats aidés en 2022, constatant à cette occasion une « nette baisse ». Notre actualité vous explique.

Sommaire

- Une baisse de 31% en 2022
- Principes majeurs
- 2 types de contrats aidés en 2022
- Une baisse en 2022
- Entrées en contrat aidé entre 2011 et 2022
- Focus sur les bénéficiaires, les types de contrat
- Qui sont les bénéficiaires ?
-
- Quels types d'emploi et de contrat ?
- Références

Une baisse de 31% en 2022

Principes majeurs

Les **contrats aidés** visent à faciliter l'accès à l'emploi des personnes ayant des difficultés professionnelles ou sociales. Ils associent formation et/ou accompagnement professionnel pour le bénéficiaire et aide financière (versée par l'État) pour l'employeur.

2 types de contrats aidés en 2022

En 2022, il existe deux types de contrat aidé :

1. Le **PEC** (Parcours Emploi Compétences) dans le **secteur non marchand** ;
2. Le **CUI-CIE** (Contrat Unique d'Insertion-Contrat Initiative Emploi) dans le **secteur marchand**.

Une baisse en 2022

Les **entrées en contrat aidé baissent en 2022** après avoir fortement augmenté entre 2020 et 2021 (+126%), ces contrats faisant partie des leviers mobilisés pour atténuer les conséquences de la crise sanitaire sur le marché du travail. En 2022, le recul est plus marqué :

- Dans le secteur marchand (-37%) que dans le non marchand (-27%) ;
- Chez les moins de 26 ans (-40%). 66 800 jeunes de moins de 26 ans sont entrés en contrat aidé en 2022 (dont 45 100 en CUI-CIE) ; ils représentent 52% des entrées sur l'année.

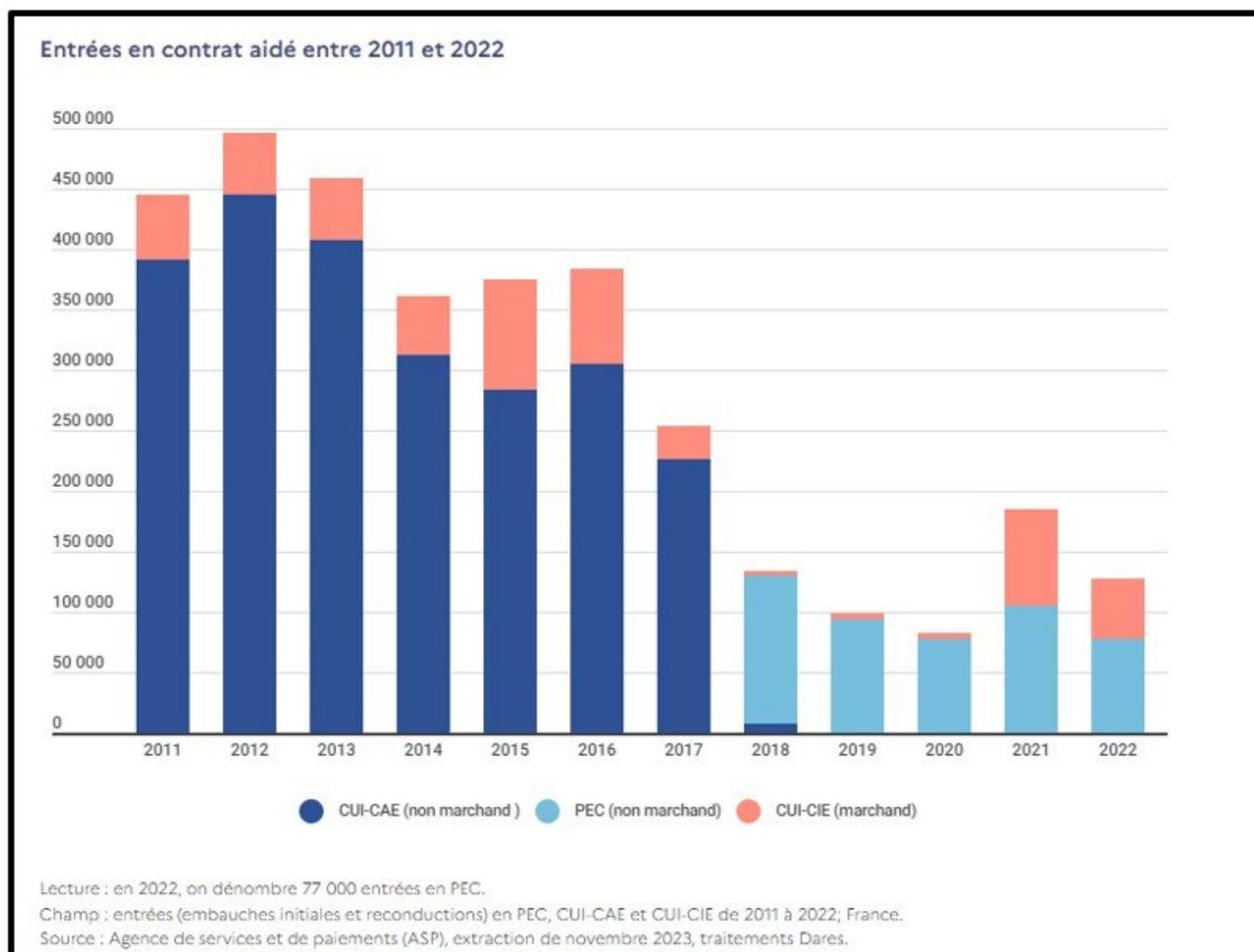
Mais des entrées supérieures à celles de 2019 et 2020

- Cependant, les **entrées en contrat aidé sont supérieures à celles de 2019(+29%) et de 2020 (+56%)** car elles restent élevées dans le secteur marchand (50 500 contre 80 100 en 2021 et moins de 5 000 entre 2018 et 2020) ;

- En 2022, les entrées dans ce secteur se concentrent pour moitié sur le premier trimestre puis décroissent.

Entrées en contrat aidé entre 2011 et 2022

La DARES propose un récapitulatif des entrées de 2011 à 2022 à l'aide du graphique suivant :



Focus sur les bénéficiaires, les types de contrat

Qui sont les bénéficiaires ?

Comparés aux entrants en PEC, ceux de CUI-CIE sont plus nombreux à avoir au moins le baccalauréat (57% contre 43%) et sont moins souvent :

- Inscrits à Pôle emploi ;
- Bénéficiaires de minima sociaux ;
- Reconnus handicapés ;
- Résidents d'un QPV ou d'une ZRR.

Les jeunes de moins de 26 ans

Ces écarts entre CUI-CIE et PEC sont dus aux parts différentes de jeunes de moins de 26 ans parmi les bénéficiaires.

Rapport femmes/hommes

Les contrats aidés sont occupés en majorité par :

- Des femmes dans le secteur non marchand (65% des entrées en 2022) ;
- Des hommes dans le secteur marchand(57% des entrées).

Quels types d'emploi et de contrat ?

En 2022, les embauches :

- **Dans le secteur marchand** ont lieu pour moitié dans l'hébergement-restauration et le commerce (magasinage, vente...). La plupart de ces CUI-CIE sont des **contrats à durée indéterminée (CDI) à temps complet** ;
- **Dans le secteur non marchand** sont surtout réalisées par des associations ou des fondations (44%) et par des communes (29%). Les métiers exercés relèvent de l'animation et de l'assistance auprès d'enfants ou adolescents (15%), du nettoyage de locaux (14%) ou de l'entretien d'espaces verts (7%). 76% des recrutements en PEC se font par des **contrats à durée déterminée (CDD) de plus de six mois**.

Références

Publication DARES eu 14 février 2024, DARES résultats n° 14 « Les contrats aidés en 2022 Des entrées en nette baisse »